



HAL
open science

Licence professionnelle Organisation des transports, gestion des flux et des stocks, gestion des entrepôts

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Organisation des transports, gestion des flux et des stocks, gestion des entrepôts. 2014, Université du Littoral Côte d'Opale - ULCO. hceres-02038485

HAL Id: hceres-02038485

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038485v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Organisation des transports, gestion
des flux et des stocks, gestion des
entrepôts

de l'Université du Littoral Côte
d'Opale - ULCO

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Lille

Établissement déposant : Université du Littoral Côte d'Opale - ULCO

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Organisation des transports, gestion des flux et des stocks,
gestion des entrepôts

Secteur professionnel : SP5-Echange et gestion

Dénomination nationale : SP5-2 Logistique

Demande n° S3LP150008381

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Dunkerque, Casablanca, Lomé, Dakar.
- Délocalisation(s) : Hestim (Casablanca, Maroc), Ecoles des Cadres (Lomé, Togo), Centre Trainmar (Dakar, Sénégal).
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /

Présentation de la spécialité

La licence professionnelle *Organisation des transports, gestion des flux et des stocks, gestion des entrepôts* vise à former des responsables spécialisés dans la logistique, à même d'organiser les activités de transport des entreprises, et de gérer les stocks ainsi que les entrepôts. Les futurs professionnels doivent être capables de comprendre tous les aspects de la chaîne logistique globale, et de maîtriser la gestion des flux d'amont en aval. Les métiers visés sont les suivants : chef d'arrivage, de dépôt, d'entrepôt, chef magasinier, de réserve, de service messagerie, responsable d'expédition, de la distribution, gestionnaire des stocks.

Cette spécialité est proposée en formation initiale et continue. Elle est portée par le département Economie-Gestion de l'Université du Littoral Côte d'Opale qui propose également trois autres licences professionnelles. Elle s'insère dans une offre régionale de formation où la spécialité est présente du niveau L2 à M2, et contribue de ce fait à la complémentarité de cette offre. Le bassin d'emploi de l'ULCO semble propice à l'insertion de ces futurs professionnels, tant en raison de la présence d'activités industrielles, que d'un bassin de consommation important impliquant l'importance d'activités logistiques.

La formation est par ailleurs délocalisée sur trois sites à l'international : Casablanca, Lomé, Dakar.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La logistique est un secteur d'activité qui continue à être créateur d'emploi, y compris dans un contexte de crise économique. C'est un secteur qui permet à l'entreprise de rationaliser ses coûts et de maîtriser la chaîne de l'offre de ses produits, par exemple en délocalisant une partie de la production ou en développant les circuits d'importation. Dans un contexte favorable à ces métiers, le site de l'ULCO propose une formation en adéquation avec les besoins du bassin d'emplois du site qui dispose d'une activité portuaire et d'activités industrielles encore importantes à ce jour. La densité du bassin de consommation du Nord-Pas de Calais, et la construction future de plates-formes logistiques, justifient également la présence importante d'activités logistiques. Toutefois, dans un contexte pourtant favorable au diplôme, plusieurs difficultés doivent être relevées.

La construction du programme pédagogique pose plusieurs problèmes. En premier lieu, il n'y a pas de concordance entre le volume horaire total annoncé (488 heures) et la décomposition des horaires dans les UE. De plus, selon les parcours (trois sont présents), le volume total est différent. Une décomposition du programme en modules permettrait d'accroître la lisibilité des objectifs pédagogiques et de faire ressortir la notion de « Supply Chain » dans un module correspondant au cœur de métier. En second lieu, une proposition de refonte des parcours avait été formulée en 2009. Or celle-ci n'apparaît toujours pas dans l'offre de formation du dossier présenté en 2012, ni sur le site actuel de l'ULCO (même si dans ce dossier il est indiqué que la refonte va avoir lieu).

Par ailleurs, le fonctionnement des trois sites délocalisés est particulièrement problématique. Le dossier est construit comme si ces sites n'étaient que des « appendices » de cette licence professionnelle, sans aucun détail, ni des programmes, ni des intervenants sur ces sites (hormis un intervenant de l'ULCO pour 25 à 30 % des enseignements, sans détail des matières traitées). Or, le diplôme est délivré tous les ans sur ces sites à un nombre croissant d'étudiants (87 en 2012), sans aucune visibilité sur les programmes, les intervenants et la gouvernance.

En troisième lieu, si l'importance des intervenants professionnels est un atout en licence professionnelle, ceux-ci ont un poids trop lourd pour un diplôme universitaire (environ 70 %). Les modalités de contrôle des connaissances manquent de clarté et de précision. Aucune précision relative aux missions de stage n'est apportée.

Concernant les contenus de la formation, quelques éléments positifs sont à relever comme les projets tuteurés orientés vers la création d'entreprise, ou encore la possibilité de passer le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES). Mais la faiblesse du volume horaire des langues est regrettable ainsi que l'absence de dispositifs pédagogiques particuliers, comme des jeux d'entreprises, des logiciels spécifiques à la logistique (de type ERP (Enterprise Resource Planning)), le langage EDI (Echange de données informatisé) dernière génération. La participation du centre d'entrepreneuriat de Lille au programme pédagogique serait un plus.

L'absence de dispositif de suivi de l'établissement ne permet pas d'apprécier réellement l'insertion professionnelle. L'adéquation emploi/formation à la suite des résultats de l'enquête nationale (emplois de catégorie C, ouvriers) n'est pas toujours celle attendue d'un niveau L3. Il n'y a pas d'analyse de l'insertion professionnelle de la formation. Il est regrettable qu'un certain nombre d'étudiants poursuive dans le même établissement, dans le master piloté par le même responsable de diplôme. Le taux de poursuite d'études, s'il est croissant, se situe toutefois dans la limite maximale autorisée pour les licences professionnelles (proche de 30 %).

Si le volume horaire des intervenants professionnels est important, sa concentration (130 heures pour un seul d'entre eux) n'est ni souhaitable, ni un gage de diversité pédagogique. Aucun partenariat officiel n'est établi, seulement des relations. La présence de donneurs d'ordre importants sur ce bassin d'emploi pourrait pourtant se concrétiser par des partenariats formalisés. La mise en œuvre de l'alternance, absente aujourd'hui, pourrait y contribuer.

Dans un contexte de renforcement (souhaité dans le dossier) de l'équipe pédagogique, qui paraît légitime, le pilotage de la spécialité semble dépendre d'une unique personne, pilotant d'autres diplômes liés au secteur. Ceci pourrait se révéler positif dans l'esprit d'une cohérence de filière, mais se traduit au contraire par une absence d'implication des enseignants universitaires. La précédente évaluation faisait ressortir la nécessité de mise en place d'un Conseil de perfectionnement ou l'équivalent et de refonte des parcours, cela n'a pas été réalisé. La procédure d'autoévaluation fait ressortir des incohérences entre la politique de l'établissement et le pilotage de la spécialité au niveau du suivi des étudiants. Le dossier n'a pas fait l'objet d'une harmonisation dans sa rédaction et présente des « copiés-collés ». Enfin, la perspective de l'ouverture d'autres sites délocalisés à l'international est inquiétante dans un contexte où les sites délocalisés actuels fonctionnent délivrent le diplôme, dans le flou absolu.

- Points forts :
 - Contexte socio-économique favorable aux métiers de la logistique.
 - Projets tuteurés orientés vers la création d'entreprise et possibilité de passer le CACES.
 - Des contacts étroits avec des professionnels.
 - Utilisation de la matrice SWOT, outil d'analyse stratégique.

- Points faibles :
 - Fonctionnement des sites délocalisés sans aucun pilotage ni visibilité.
 - Pas de prise en compte des recommandations de la précédente évaluation.
 - Pas de suivi de l'insertion professionnelle par l'établissement.
 - Pas d'implication de l'équipe pédagogique universitaire dans la formation.

- Recommandations pour l'établissement :

Un recentrage de la gouvernance de cette licence professionnelle sur le fonctionnement du site de l'ULCO est indispensable, et devrait entraîner l'abandon de la délivrance du diplôme sur les sites délocalisés dans sa forme actuelle sur laquelle le dossier est muet. Ce recentrage devrait permettre de prendre en compte les recommandations déjà formulées par la précédente évaluation, à savoir la refonte des trois parcours et la mise en œuvre d'un conseil de perfectionnement ou l'équivalent. Un suivi de l'insertion professionnelle devrait également être mis en place par l'établissement. Une implication de l'équipe pédagogique universitaire paraît indispensable. Le recours à certaines modalités pédagogiques innovantes et spécifiques au secteur serait nécessaire. Enfin, une véritable réflexion sur la mise en œuvre de l'alternance dans cette licence professionnelle sur le site de l'ULCO devrait permettre de passer à la phase opérationnelle.



Observations de l'établissement

LP spécialité « Organisation des transports, gestion des flux et des stocks et gestion des entrepôts »

Point 1. Le volume horaire par option choisie.

En ce qui concerne le volume horaire, celui-ci est calculé par rapport au volume horaire moyen selon les options choisies. La notion de parcours a disparu, il y avait trois options, les étudiants en choisissant une et suivant éventuellement les autres en option facultative.

Point 2. Le recentrage de la licence professionnelle sur le site de l'ULCO.

En ce qui concerne les trois sites délocalisés, les éléments concernant la qualification des intervenants locaux avaient été fournis aux services centraux de l'Université. Les CV de ces intervenants peuvent être fournis. Les programmes des licences délocalisées sont identiques à celui de la licence délivrée à l'ULCO. Les interventions de l'ULCO sont réalisées par plusieurs intervenants, un en ce qui concerne les projets tuteurés, un en ce qui concerne l'approche comptable et un en ce qui concerne l'optimisation des moyens logistiques. D'une année à l'autre, il peut y avoir une variation dans les volumes horaires effectués. Dans chaque site, un détail du contenu des cours est établi, ce qui permet un suivi de l'activité.

Point 3. La faible implication de l'équipe pédagogique universitaire.

Effectivement, le poids des intervenants professionnels est trop lourd. Nous sommes confrontés à une limitation plus stricte des heures complémentaires pouvant être effectuées par les enseignants titulaires et par les vacataires. Les enseignants titulaires ont progressivement abandonné des cours et nous nous sommes vus dans l'obligation de parer à ces ajustements. De plus, le nombre d'enseignants titulaires est tout à fait insuffisant par rapport à nos besoins. Le département Economie-Gestion représente plus de 25% des effectifs étudiants et moins de 10% des effectifs enseignants.

Point 4. Recours à certaines modalités pédagogiques innovantes et spécifiques au secteur.

Les étudiants ont un cours d'initiation aux échanges de données informatisés. Dans les cours, nous utilisons des études de cas qui sont effectuées en groupe. Nous avons pu acheter l'an dernier des ERP : PRELUDE et SAGE, les enseignants se forment et devraient être opérationnels l'an prochain. Les étudiants participent aux actions du centre entrepreneurial du Littoral qui est intégré à l'ULCO. Des intervenants extérieurs participent à l'initiation au CV et à la lettre de motivation, ces intervenants font partie de l'ECTI association de cadres retraités d'entreprise.

Point 5. Mise en œuvre de l'alternance dans cette licence professionnelle sur le site de l'ULCO

Nous sommes en cours de préparation d'une demande de labellisation de la formation en apprentissage auprès de FORMASUP, organisme régional coordonnant l'apprentissage.

Point 6. Mise en œuvre d'un conseil de perfectionnement

Nous avons trois réunions par an avec les enseignants et des représentants des entreprises des branches concernées par cette formation.

Le Président de l'Université du Littoral
Côte d'Opale

